

PROGRAMME DE FORMATION CQP STYLISTE ONGULAIRE

I. L'ECOLE SILVYA TERRADE

L'école Silvy Terrade est un organisme de formation privé certifié qualité sous la norme nationale unique : Qualiopi selon le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 et du décret n° 2019-565 du 6 juin 2019.
CPF et CARIF OREF : cf. devis.

II. PUBLIC VISE ET PRE-REQUIS

Pour accéder à la formation CQP Styliste Ongulaire, il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme en Esthétique ou en Coiffure. Les non titulaires d'un diplôme de l'Esthétique ou de la Coiffure peuvent intégrer la formation en faisant valoir deux ans d'expériences professionnelles.

III. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CQP Styliste Ongulaire est une formation qualifiante.

Le CQP Styliste Ongulaire répond aux besoins exprimés par les professionnels de la prothésie ongulaire tous secteurs confondus.

Le métier de styliste ongulaire consiste en l'utilisation de techniques et de produits (gels UV, résines...) dans le but de rallonger et / ou de consolider des ongles naturels, avec ou sans prothèse(s) ongulaire(s) pour reconstruire, corriger, consolider ou réparer un ongle selon la morphologie de la main et/ou du pied, de la nature de l'ongle et des goûts personnels de sa cliente.

Il implique également le conseil et l'entretien nécessaire des prothèses ongulaires pour préserver la santé et la sécurité de l'ongle naturel et de sa matrice.

Le/la styliste ongulaire doit respecter un certain nombre de règles, notamment questionner son client sur ses habitudes, allergies, traitements médicaux et choisit ainsi la méthode la mieux adaptée à son client. Il/elle peut également proposer diverses techniques de décoration d'ongles plus ou moins élaborées. Quelle que soit la technique utilisée, il s'agit d'un métier qui demande de la précision, de l'attention et d'avoir l'esprit créatif.

Ainsi, le/la styliste ongulaire intervient dans le respect des règles d'hygiène, de qualité, de sécurité et assure les activités suivantes :

- l'accueil et le suivi de la clientèle
- le conseil et la vente de prestations et de produits en ongles
- la réalisation de techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds)
- la réalisation de techniques gel sous UV, résine, pose de vernis, maquillage d'ongles.

Le métier de styliste ongulaire est à différencier du prothésiste ongulaire.

En effet, le styliste ongulaire, diplômé d'esthétique, est un professionnel autorisé à dispenser tout acte esthétique de manucurie, à utiliser toutes techniques et produits dans un souci de préservation de la santé et de la sécurité de l'ongle naturel.

Le prothésiste ongulaire, quant à lui, est un professionnel de l'embellissement de l'ongle, non diplômé d'esthétique donc non autorisé à dispenser des actes esthétiques notamment de manucurie.

Cette profession requiert technicité, savoir-faire professionnel et demande un esprit ouvert aux nouvelles technologies en raison de l'évolution permanente des produits, des techniques et de l'apparition de nouveaux équipements.

L'action de ce professionnel s'exerce conformément aux règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie. L'environnement professionnel exige le respect de la législation, des normes, des règles d'éthique et de déontologie. La prise en compte de la politique de développement durable, de la veille technologique et juridique s'impose. Tous les choix et les actions du professionnel s'inscrivent dans le cadre d'une démarche qualité.

IV. ORGANISATION DE LA FORMATION

Date de début : 05/09/2022

Date de fin : 27/10/2023

Horaires de la formation : 9h-13 et 14h-18h

Validation de l'inscription à la suite d'un entretien et d'un positionnement qui permet de valider avec le candidat les prérequis, les objectifs personnels et professionnels et le statut.

Le CQP est ouvert aux jeunes et aux adultes, aux salariés et aux demandeurs d'emplois.

Il est accessible :

- Aux personnes titulaires d'un diplôme en Esthétique Cosmétique Parfumerie : CAP, BP, BAC PRO, BM, BTS : durée indicative de la formation 154h.
- Aux personnes non titulaires d'un des diplômes précités ayant exercé 2 ans à un poste de la filière esthétique sous le contrôle d'un esthéticien diplômé : durée indicative de la formation 203h.
- Aux personnes en exercice de prothésie ongulaire depuis 2 ans et n'ayant pas de diplôme de la filière esthétique. Dans ce cas, elles devront suivre obligatoirement un module complémentaire spécifique : durée indicative de la formation 203h.
- Aux titulaires d'un des diplômes de la Coiffure : CAP, BP, BM, BTS, avec un module complémentaire obligatoire spécifique : durée indicative de la formation 203h.

Les candidatures hors filière esthétique sont soumises à l'accord de la CPNE-FP. En cas de refus une réponse motivée sera dressée à l'intéressé dans un délai de deux mois.

Un accompagnement dans le contexte d'une Validation des Acquis de l'Expérience peut être considéré.

La formation peut se suivre en alternance (uniquement en contrat de professionnalisation) ou en initiale, sous statut scolaire, formation continue ou alternance.

Elle dure environ 154 heures minimum et se déroule au sein de l'école Catherine Sertin, Groupe Silvy Terrade Paris Opéra;

L'action de formation est organisée pour un nombre minimum de 10 stagiaires et un nombre maximum de 14 étudiants par session et classe.

QUALITE DES ENSEIGNANTS

Yuko Yokoyama, enseignant référent stylisme ongulaire, expériences en tant que prothésistes ongulaires et nail artist.

Tarek Anouti, enseignant en gestion, expériences en tant que formateur et contrôleur de gestion.

Laurie Lavoil, enseignant esthétique, titulaire BTS MECP, expériences en tant qu'animatrice / formatrice et réceptionniste SPA Hôtellier.

Axelle Merceron, enseignant esthétique, titulaire BTS MECP, expériences en tant que conseillère de vente et esthéticienne.

Gaëlle Benhnia, enseignant esthétique, enseignant des classes Yves Rocher, titulaire BTS MECP, CQP Spa praticien et Licence Pro Vente et commercialisation nationale et internationale des produits de la cosmétique parfumerie, expériences en tant qu'esthéticienne et spa praticienne.

V. CONTENU DE LA FORMATION

Référentiel d'activité : Activités visées par la qualification (A) et Compétences associées aux activités visées par la qualification (C)

❖ **Accueil, conseil et vente de produits et de prestations en onglerie [70h]**

- A1 Accueil de la clientèle dans un salon esthétique ou institut de beauté
- A2 Vente et conseil sur les produits et les techniques en onglerie
- C1 Accueillir et effectuer le suivi de la clientèle
- C2 Conseiller la clientèle et vendre des prestations et des produits en onglerie
- C3 Réaliser les encaissements

❖ **Réalisation de techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds) et de techniques gel sous UV, résine et pose de vernis, maquillage d'ongles [260h]**

- A3 Préparation du poste de travail
- A4 Réalisation de techniques en onglerie
- C4 Participer au maintien de l'organisation de l'espace de travail
- C5 Gérer l'approvisionnement du poste de travail
- C6 Installer le ou la client/e et préparer le matériel adapté
- C7 Réaliser des techniques d'embellissement de l'ongle (mains et pieds)
- C8 Réaliser des techniques de gel sous UV ou de résine, selon les besoins du client et dans le respect du protocole relatif à l'entretien des ongles
- C9 Réaliser des techniques de pose de vernis

❖ **Etude de cas [60h]**

- A3 Préparation du poste de travail
- C4 Participer au maintien de l'organisation de l'espace de travail
- C5 Gérer l'approvisionnement du poste de travail

Bloc optionnel (facultatif)

❖ **Gestion d'un institut de mise en beauté des mains et des pieds et de prothèse ongulaire [51h]**

- A5 Gestion administrative et financière de sa structure
- C10 Démarrer son activité
- C11 Elaborer et assurer le suivi de tableaux de bord de gestion ou de comptabilité
- C12 Assurer la comptabilité clients et fournisseurs
- C13 Assurer la comptabilité générale de son institut

Unité de certification complémentaire (concerne les candidats non diplômés en esthétique) [50h]

- A6 Détermination du type de produit de cosmétologie à utiliser selon la physiologie de l'ongle du client
- A7 Réalisation de techniques de soins esthétiques
- C14 Identifier le type de peau et les réactions par rapport aux produits
- C15 Réaliser des soins esthétiques et des maquillages des mains et des pieds

VI. MOYEN PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

L'école se compose de salles de pratique, d'application technique et de salle de cours théorique. Pour chacune des salles de pratique, un plateau technique est disponible en adéquation avec le référentiel du CQP Styliste Ongulaire.

La formation se déroule en présentiel mais peut être adapté en cours distanciel ou cours mixte.

L'ensemble des enseignants sont autorisés à enseigner par le centre certificateur.

A prévoir par l'étudiant si besoin : achats spécifiques pour examen et examens blancs.

VII. EVALUATION ET FORMALISATION

L'année scolaire s'organise en semestre, il y a des évaluations mensuelles et des examens blancs prévus.

Puis un examen final est organisé par la CPNE-FP au mois d'Avril et d'Octobre de chaque année.

Une attestation de formation est produite et remise à l'étudiant à la fin de son cursus.

Les résultats d'examen sont communiqués aux étudiants par l'école qui sera centre d'examen.

Le certificat de qualification professionnel est obtenu lorsque la moyenne est obtenue pour chaque domaine : - épreuve théorique

- communication – vente

- techniques professionnelles

- module complémentaire (selon les cas)

L'assiduité sera également un critère déterminant pour l'obtention du CQP. Le candidat absent au quart de la formation sera systématiquement recalé. En cas d'échec le candidat pourra représenter à la session suivante les épreuves auxquelles il a échoué. Il conserve le bénéfice de ses notes pendant 5 ans.

Règlement d'examen final, selon le référentiel de formation :

Epreuves	Forme
Communication – Vente	Oral
Théorie	Écrit
Pratique	Pratique
Module complémentaire	Écrit – Pratique
Option : gestion	Écrit

Validation des acquis de l'expérience :

Le candidat doit justifier d'au moins **un an** d'activités professionnelles salariées,

Cumulées ou non, non salariées et/ou bénévoles et en lien direct avec le CQP visé.

- Toutes les activités, y compris le bénévolat/volontariat et les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel, sont prises en compte.
- Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile et pour le même diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification.
- Pour des diplômes différents, le candidat ne peut déposer plus de 3 demandes au cours de la même année civile.

La demande de recevabilité

- Dépôt de la demande : le candidat complète son livret de recevabilité (livret 1), rassemble les pièces justificatives et adresse son dossier à l'organisme de formation habilité.
- L'organisme de formation habilité vérifie l'ensemble des pièces constitutives du dossier puis l'adresse à la CPNE-FP de la branche de l'esthétique-cosmétique pour examen de la recevabilité du dossier ; un entretien peut avoir lieu avec le candidat pour un complément d'informations.
- La CPNE-FP de la branche de l'esthétique-cosmétique adresse sa décision de recevabilité ou de non-recevabilité à l'organisme de formation habilité qui se chargera ensuite d'informer le candidat avec les préconisations formulées